



Paris le 02 mars 2017

Académie de PARIS
Circonscription 20A Télégraphe

ECOLE ELEMENTAIRE

103 Avenue Gambetta

75020 PARIS

Tél : 01.46.36.12.86

Fax : 01.83 98 08 48

Courrier électronique / e-mail : ce.0751111A@ac-paris.fr

Mme JALLAGEAS

Directrice

Procès-verbal du conseil d'école du 02 mars 2017

Le Conseil d'école a débuté à 18h00 sous la présidence de Mme Jallageas, directrice de l'école.

Etaient présents :

- Les enseignants de l'école
- Mme FIZET (PVP EPS), M. BOUTET (PVP Musique)
- Les représentants des parents d'élèves élus : Mmes ALBO, BRUGNON, JUGE-BRITON, NIEL, PASDELOUP, PINELLI, SAYE, TEIXEIRA, Mr BOURDON.
- M. DANIEL Yann, REV
- M. MARGERIN Pierre, animateur

- Etaient excusés :
- M. GASSAMA, représentant de la Mairie du 20^{ème} arrondissement de Paris, adjoint au maire chargé de la propreté et des relations internationales.
- M. BUSSY, représentant du Maire de Paris

Invités : Mme DUMONT (Responsable du pôle des affaires scolaires, CASPE 20)

Mme SARLANDIE (Coordonnatrice pédagogique du personnel d'animation, CASPE 20)

Secrétaire de séance : Mme AUGER-LE GUEN

Les points suivants de l'ordre du jour ont été abordés :

I. Carte scolaire : structure et effectifs prévus pour l'année scolaire 2017/2018

Suite à la baisse des effectifs et à la fermeture de l'école, deux classes seront fermées l'année prochaine. La structure passe donc de 14 à 12 classes pour 311 élèves soit une moyenne par classe de 25,9 élèves.

58 CP soit 2 CP à 29

65 CE1 soit 2 CE1 à 26 et 27 et 12 CE1 en double niveau CE1/CE2

68 CE2 soit 2 CE2 à 28 et 12 CE2 en double niveau CE1/CE2

61 CM1 soit 2 CM1 à 25 et 11 CM1 en double niveau CM1/CM2

59 CM2 soit 2 CM2 à 24 et 11 CM2 en double niveau CM1/CM2

Les classes du cycle 2 sont très chargées. Nous avons été dans l'obligation de faire une structure à deux doubles niveaux suite à la fermeture des 2 classes pour l'an prochain.

Une commission de dérogation exceptionnelle aura lieu si les effectifs de Cycle 2 restent aussi chargés afin de répondre favorablement aux demandes de certains parents de quitter l'école suite aux travaux. Ces dérogations ne seront possibles que vers les écoles 291 et 293 Pyrénées, 15 Sorbier ou Lesseps.

La répartition des classes :

9 classes iront au 51 rue Ramponneau : 2CP, 1CE1, 1 CE1/CE2, 2 CE2, 1 CM1, 1 CM1/CM2, 1 CM2.

3 classes iront au 9 rue Tlemcen : 1 CE1, 1 CM1 et 1 CM2.

La répartition des enseignants entre les deux écoles a été faite. Madame Pequignot, Madame Verba et M. Duval seront à Tlemcen. Les autres enseignants de l'école seront à Ramponneau.

Tous les élèves inscrits en CP et CE2 en 2017/2018 iront à Ramponneau. Les regroupements de fratries étant une priorité, les fratries composées d'élèves inscrits en CP et CE2 seront à Ramponneau.

En ce qui concerne les autres niveaux, les regroupements de fratries pourront se faire aussi bien à Ramponneau qu'à Tlemcen. Les parents dont les enfants seront inscrits en 2017/2018 dans les classes de CE1, CM1 et CM2 pourront émettre un vœu entre les deux écoles. La répartition se fera de manière transparente avec les représentants de parents d'élèves. Tous les parents recevront prochainement un courrier expliquant les nouveaux horaires. Avant les vacances de Pâques, un second courrier sera envoyé aux parents des futurs élèves de CE1, CM1 et CM2 afin qu'ils puissent émettre un vœu. Bien évidemment, en dernier recours, si les effectifs devaient être déséquilibrés, l'équipe pédagogique serait décisionnaire après le choix des parents pour l'affectation des élèves dans les deux écoles.

II. Travaux et fermeture de l'école

Le transport : bus propres de 13m de long.

Pour les élèves qui iront à l'école au 51 rue Ramponneau :

Ramassage le matin : de 8h15 à 8h30 sur deux points de ramassage : 118 Pelleport et 103 avenue Gambetta. Heure de début du temps scolaire : 9h.

Dépose le soir : 1 seul point de dépose : 103 avenue Gambetta.

2 horaires de retour : Fin du temps scolaire : 16h30 et dépose vers 17h.

Fin du temps périscolaire : 17h45 et dépose vers 18h15

Mercredi : Un seul horaire de retour à l'école élémentaire 15 rue Sorbier pour tous les élèves : Fin du temps scolaire 12h et dépose vers 12h30 à Sorbier. Plusieurs possibilités s'offrent aux parents à 12h30 à Sorbier : l'élève déjeune à la cantine et reste au centre de loisirs ou à l'association sportive du 103 Gambetta qui sera sur Sorbier. Dans ce cas les parents récupèrent leur enfant à 16h30 ou 18h ; l'élève déjeune à la cantine mais il est récupéré à 13h30 ; l'élève ne déjeune pas à la cantine et les parents le récupèrent à 12h30.

Pour les élèves qui iront à l'école au 9 rue Tlemcen :

Ramassage le matin : de 7h45 à 8h au 103 avenue Gambetta. Heure de début du temps scolaire : 8h30.

Dépose le soir : 1 seul point de retour au 103 avenue Gambetta.

2 horaires de retour : Fin du temps scolaire 16h30 et dépose vers 17h.

Fin du temps périscolaire 17h30 et dépose vers 18h.

Attention : Si les parents souhaitent que leur enfant participe aux ateliers bleus du soir jusqu'à 18h, ils devront aller le chercher à l'école Tlemcen.

Mercredi : Un seul horaire de retour : fin du temps scolaire 11h30 et dépose vers 13h au 103 Gambetta, après la prise de repas à l'école Tlemcen. Si les parents le désirent, leur enfant pourra rester au centre de loisirs de Tlemcen l'après-midi.

M. Daniel Yann, REV de l'école a déjà pris contact avec les REV des écoles Tlemcen et Sorbier pour organiser conjointement les ateliers qui seront mis en place l'année prochaine les mardis et les vendredis de 15h à 16h30. De même, des échanges auront lieu dès cette année afin de commencer à tisser des liens entre les enfants des différentes écoles.

En ce qui concerne les horaires de ramassage du matin pour l'école Tlemcen, les enseignants comme les parents d'élèves estiment l'heure de départ de 7h45 à 8h trop matinal. En effet, l'amplitude horaire de la journée risque d'être fatigante pour des élèves de CE1. C'est pourquoi, les parents d'élèves comme l'équipe enseignante souhaiteraient qu'une autre plage horaire soit proposée comme par exemple de 7h50 à 8h10 pour une arrivée à Tlemcen pour 8h30. Cet horaire permettrait également aux parents de ne pas trop attendre l'ouverture à 8h20 des écoles maternelles.

Ces dispositifs seront évalués lors du premier mois de fonctionnement afin d'en mesurer les effets sur la fatigabilité des élèves et solliciter des aménagements si cela s'avérerait nécessaire.

L'accompagnement :

1 animateur pour 12 élèves + 1 chef de convoi.

III. Point sur la coopérative scolaire

Actuellement, le solde de la coopérative est de 5868,29 euros. Les photos ont rapporté 903 euros.
Dépenses : achat massicot pour 246 euros.

L'école Gambetta a fait l'objet d'un contrôle de l'OCCE, organisme auquel est affiliée la coopérative de l'école. Ce contrôle qui concerne toutes les écoles affiliées a conclu à une très bonne gestion de la coopérative.

Seul, le montant des factures annuelles concernant les photocopies a posé problème puisque l'OCCE nous a demandé de ne plus payer le surplus de photocopies non pris en charge par la mairie. En effet, la mairie alloue un quota de 52800 photocopies pour 13 classes et plus y compris le centre de loisirs alors que le nombre de documents officiels (livrets scolaires, attestation...) à remettre aux parents ne cesse d'augmenter. Ce quota insuffisant entraîne des dépassements que l'école doit payer directement au prestataire. Or, l'OCCE a envoyé un courrier officiel à la DASCO et aux écoles stipulant que dorénavant les écoles ne payeraient plus les prestataires puisque les contrats sont signés entre la mairie de Paris et le prestataire de service et non pas entre les écoles et le prestataire.

IV. Fête de l'école et kermesse

La kermesse aura lieu le vendredi 23 juin. Il a été suggéré par les parents d'élèves d'ouvrir une réflexion sur la question des cartes de jeux payantes en trouvant des solutions alternatives telles qu'un vide grenier, une tombola L'équipe pédagogique paraît dubitative sur cette gratuité et rappelle que l'argent récolté lors de la kermesse représente l'apport financier le plus important de la coopérative générale. Cet argent sert notamment à financer les sorties scolaires. De plus, l'organisation d'une tombola ou d'un vide grenier nécessite un investissement important en plus de l'organisation de la kermesse. La kermesse restera donc organisée dans sa forme actuelle.

Le concert de fin d'année aura lieu le mardi 4 juillet. L'équipe pédagogique n'a pas encore réfléchi au financement de ce concert. L'entrée pourrait comme il y a deux ans être payante pour les parents d'élèves.

V. Questions diverses des parents d'élèves.

Afin de célébrer le changement d'école, les parents d'élèves proposent la réalisation d'une fresque collective éphémère sur l'un des murs de la cour de l'école. Mme Jallageas et M. Daniel ne sont pas opposés au principe. Une demande d'autorisation sera envoyée à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

L.JALLAGEAS
Directrice

V. AUGER-LE GUEN
Secrétaire de séance

M. AUBAILLY
Président de l'association
de parents d'élèves élus.